

Yamilé et Mića Arsenijević

Ch. du Pré des Cailles 10

1323 Romainmôtier - Suisse

+41 24 453 17 37

REÇU le

15 JUL. 2024

Municipalité de Romainmôtier-Envy

Place du Bourg 7

1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 13 juillet 2024

Concerne : opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Par la présente nous vous transmettons notre opposition au PACom mis actuellement à l'enquête publique. Il s'agit seulement de modifier le texte suivant:

En page 33 du document *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A, alinéa Affectation 15.1

Supprimer la phrase suivante qui concerne la parcelle 29: « La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement. »

Nos arguments:

- La préservation intégrale des jardins dans l'esprit de cohérence du travail excellent du PACom de la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier. En page 24 des *annexes 1-3* il est écrit au sujet de cette parcelle:

Maintiens en zone

- Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A :

« Cette parcelle abrite **les seuls plantages** communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Au vu de la demande de la population et de leur **localisation idéale**, l'affectation est **maintenue en l'état** et réglée de manière détaillée dans le plan de détail *Le Bourg* ».

- Le respect des personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre et qui s'y sont attachée.

- La qualité de vie, de l'ambiance, dans ce périmètre, lieu de rencontre tout aussi important que la place du Bourg, et qui serait fortement, voire totalement, altérée par ce parking.

- L'accès difficile, assez dangereux en hiver, qui nous oblige déjà à nous garer au Boléron, car le chasse-neige communal ne peut pas dégager jusqu'au bitume les premiers mètres de la pente à cause de l'angle brusque que fait la descente au croisement avec la route de Vaulion. Avec quatre roues motrices on s'en sort tout juste, avec une traction normale c'est risqué, surtout si le nombre de véhicules concernés augmente.

Nous vous remercions sincèrement pour l'excellent travail accompli et vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Yamilé Arsenijević

Mića Arsenijević

Jacqueline Benz
3 place du Bourg
1323 Romainmôtier

REÇU le
22 JUL. 2024

Le 10 juillet 2024

Opposition à la construction de places de parc dans la rue du pré-aux-cailles, prévu dans le Pacom

Monsieur le syndic, messieurs les municipaux,

Je m'oppose à la construction d'un parking de 16 places prévu dans la page 33 du document _Romainmotier-Envy_PACom, paragraphe 15. Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A, alinéa Affectation 15.1 à la place d'un jardin communal pour les raisons suivantes :

-Le tissu villageois est composé de jardins et de bâti, ôter un élément végétal implique une dégradation de cet équilibre. Il s'agit là du bien commun et non de l'intérêt de particuliers.

-En effet Romainmôtier a une image exemplaire à donner, en particulier dans une période où la conscience des problèmes d'environnement est aiguë. D'être un village appartenant au patrimoine donne des responsabilités dont celle de garder un environnement préservé.

-Répondre à une demande de places par une offre supérieure à ce qui est nécessaire signifie privilégier les voitures au détriment de la végétation et favoriser les automobilistes au détriment des jardiniers et des passants.

-La construction de ce parking entraînera des nuisances, une dépense inutile et un appel à se parquer au plus commode, au lieu de rappeler qu'on peut faire un petit trajet à pied. La dépense énergétique de la construction est aussi à prendre en compte, au même titre que la perte d'un espace qui amène une fraîcheur à ses alentours.

Ces arguments respectent ce qui est indiqué dans le règlement du Pacom:« La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier »

Je vous remercie pour votre travail et vous prie, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, de recevoir mes meilleures salutations.



REÇU le

24 JUL 2024

Laura Berthold
Route de Vaulion 18
1323 Romainmôtier

RECOMMANDE

Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 18 juillet 2024

Concerne : Opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Je me joins aux concitoyennes et concitoyens de Romainmôtier-Envy concernant l'opposition au PACom mis actuellement à l'enquête publique, en particulier l'objet cité à la page 33 du document : « *_Romainmôtier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1.* »

Les raisons de mon opposition sont les suivantes et qui sont fondées sur ce qui est mentionné dans le règlement :

1. Comme il est indiqué : « La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier. », alors que la : « Parcelle n°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A » (p.24 des annexes 1-3). Je conteste ce besoin public sachant que d'autres solutions peuvent être trouvées.
2. Cette parcelle est constituée de plantages communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Les personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre sont lésées par ce projet.
3. La qualité de vie dans ce périmètre de terre, aussi important que la place du Bourg, sera détruite par ce parking. En outre, le tissu villageois est composé de jardins et de bâti, ôter un élément végétal implique une dégradation de cet équilibre. Il s'agit là de bien commun et non de l'intérêt de particuliers.
4. L'accès difficile est particulièrement dangereux en hiver car le chasse-neige communal ne peut pas dégager correctement les premiers mètres du chemin (angle abrupt avec la Route de Vaulion).

Je vous remercie de prendre en considération cette opposition dans toute la dimension qu'elle requière et vous prie, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, de recevoir mes meilleures salutations.

Laura Berthold
Habitante de Romainmôtier

REÇU le
24 JUIL. 2024

Blanc Philippe
Piguet Laurence
Penseyres Claude
Pré des cailles 6
1323 Romainmôtier

RECOMMANDÉ
Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 18.07.2024

RECOMMANDÉ

Concerne : opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Par la présente nous vous transmettons nos oppositions au PACom mis actuellement à l'enquête publique, en particulier la page 33 du document *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*

« La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement. »

J'énonce ci-dessous mes arguments contre ce projet.

Argument 1

Vous vous contredisez en écrivant **d'une part**:

« La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier »

et **d'autre part**:

« Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A » (p.24 des *annexes 1-3*).

Nous contestons ce besoin public, sachant que d'autres solutions existent réellement.

Argument 2

Cette parcelle est constituée de **plantages** communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Les personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre sont lésées par ce projet.

Argument 3

La qualité de vie dans ce périmètre de terre, aussi importante que la place du Bourg, sera détruite par ce parking.

Argument 4

L'accès difficile est particulièrement dangereux en hiver car le chasse-neige communal ne peut pas dégager correctement les premiers mètres du chemin (angle abrupte avec la Route de Vaulion).

Nous vous remercions sincèrement pour le travail accompli et vous prions, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, d'accepter nos cordiales salutations.

Signatures des opposants

Blanc Philippe



Piguet Laurence



Penseyres Claude



REÇU le
18 JUIL. 2024

André et Anne Blum
Rue du Collège 12/Rue du Pot Couvert 2
1323 Romainmôtier

Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 17 juillet 2024

Concerne : opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Par la présente nous vous transmettons notre opposition au PACom mis actuellement à l'enquête publique, en particulier la page 33 du document *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*

« La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaultion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement. »

Nous énonçons ci-dessous nos arguments contre ce projet.

Argument 1

Vous vous contredisez en écrivant d'une part:

« La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier »

et d'autre part:

« Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A » (p.24 des *annexes 1-3*).

Nous contestons ce besoin public, sachant que d'autres solutions existent réellement.

Argument 2

Cette parcelle est constituée de **plantages** communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Les personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre sont laissées par ce projet.

Argument 3

La qualité de vie dans ce périmètre de terre, aussi importante que la place du Bourg, sera détruite par ce parking.

Argument 4

L'accès difficile est particulièrement dangereux en hiver car le chasse-neige communal ne peut pas dégager correctement les premiers mètres du chemin (angle abrupte avec la Route de Vaultion).

Nous vous remercions sincèrement pour le travail accompli et vous prions, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, d'accepter nos cordiales salutations.


André Blum


Anne Blum

REÇU le

01 JUL. 2024

Romainmôtier, le 24.06.2022

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous souhaitons formuler notre opposition à l'idée de la création d'un parc à voitures de 16 places au Pré des Cailles. En effet, ce projet nous paraît aller à l'encontre de la préservation des zones vertes, et d'autre part l'accès à cet emplacement, et surtout la sortie, présentent une grande difficulté, particulièrement en hiver.

Nous sommes bien conscients de la volonté de créer un trottoir, mais ne voyons pas vraiment la nécessité de supprimer toutes les places de parc en haut de la route de Vaulion. Un trottoir franchissable de moins de 2m de large nous paraît en effet suffisant pour l'usage modéré de ce tronçon par des piétons. Il nous semble aussi que l'élargissement de la route sur cette partie droite ne ferait qu'augmenter la vitesse des véhicules que nous essayons tant bien que mal de réduire.

La proposition de créer des places vers le Nid et à la sortie du village en direction de Vaulion nous paraît par contre positive et moins contraignante que celle d'un nouveau parc au Pré des Cailles.

Nous avons pensé à une solution qui n'a pas été évoquée lors de la présentation du 18 juin dernier. Ne serait-il pas possible de créer quelques places de parc - privées - auprès du local communal, dans l'idée de remplacer une ou deux places supprimées sur le bas de la route de Vaulion ?

En espérant que nos remarques retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, nos salutations distinguées.

Sylvie Fanel
Rte de Vaulion 25
1323 Romainmôtier



REÇU le

18 JUL. 2024

Adrien Guignard
Route de Vaulion 32
1323 Romainmôtier

Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 17 juillet 2024

Concerne : opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
par la présente je vous transmets mon opposition au PACom mis actuellement à l'enquête publique, en particulier la page 33 du document *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*

« La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement. »

Bien que mon goût pour l'écologie soit proche de la nullité. J'énonce ci-dessous mes arguments contre ce projet.

Argument 1

La contradiction est une donnée humaine et je la respecte (je ne saurais m'exempter de ce trait constitutif de l'humain). Cependant, Voici. Vous vous contredisez trop en écrivant **d'une part**:

« La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier »

et **d'autre part**:

« Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A » (p.24 des *annexes 1-3*).

Je conteste ce besoin public, sachant que d'autres solutions existent réellement.

Argument 2 (qui n'a pas une lourde importance pour ce qui me regarde).

Cette parcelle est constituée de **plantages** communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Les personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre sont lésées par ce projet.

Argument 3

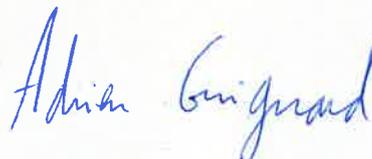
La qualité de vie dans ce périmètre de terre, aussi importante que la place du Bourg, sera détruite par ce parking.

Argument 4, il relève du bon sens.

L'accès difficile est particulièrement dangereux en hiver car le chasse-neige communal ne peut pas dégager correctement le chemin (angle abrupte avec la Route de Vaulion).

Je vous remercie sincèrement pour le travail accompli et vous prie, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, d'accepter mes cordiales et très respectueuses salutations.

Signature :



REÇU le
27 JUIN 202.

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous souhaitons formuler notre opposition à l'idée de la création d'un parc à voitures de 16 places au Pré des Cailles. En effet, ce projet nous paraît aller à l'encontre de la préservation des zones vertes, et d'autre part l'accès à cet emplacement, et surtout la sortie, présentent une grande difficulté, particulièrement en hiver.

Nous sommes bien conscients de la volonté de créer un trottoir, mais ne voyons pas vraiment la nécessité de supprimer toutes les places de parc en haut de la route de Vaultion. Un trottoir franchissable de moins de 2m de large nous paraît en effet suffisant pour l'usage modéré de ce tronçon par des piétons. Il nous semble aussi que l'élargissement de la route sur cette partie droite ne ferait qu'augmenter la vitesse des véhicules que nous essayons tant bien que mal de réduire.

La proposition de créer des places vers le Nid et à la sortie du village en direction de Vaultion nous paraît par contre positive et moins contraignante que celle d'un nouveau parc au Pré des Cailles.

Nous avons pensé à une solution qui n'a pas été évoquée lors de la présentation du 18 juin dernier. Ne serait-il pas possible de créer quelques places de parc - privées - auprès du local communal, dans l'idée de remplacer une ou deux places supprimées sur le bas de la route de Vaultion ?

En espérant que nos remarques retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, nos salutations distinguées.

Paul Jenny
Route de Vaulion 2
1323 Romainmôtier

● RECOMMANDE
Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
SUISSE

Romainmôtier, le 18 juillet 2024

Concerne : Opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir trouver par la présente mon opposition au PACom mis à l'enquête publique, en particulier concernant la page 33 du document désigné sous l'appellation *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*.

Je vous demande de **supprimer** la phrase suivante concernant la parcelle 29 : « *La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement* ».

D'après la page 24 des *annexes 1-3* : « Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A : Cette parcelle abrite les seuls plantages communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Au vu de la demande de la population et de leur localisation idéale, l'affectation est maintenue en l'état et réglée de manière détaillée dans le plan de détail « Le Bourg ». » Je **conteste** ce besoin public, dans la mesure où des solutions alternatives peuvent être envisagées.

La parcelle 29 est actuellement constitué de plantages communaux. Je précise que je suis moi-même engagé dans le soin apporté à une section de cette parcelle, qu'il me tient à cœur de valoriser en y plantant des vivaces locales, retirant l'herbe coupée pour ne pas enrichir la terre et la maintenir aussi sèche que possible (alors que ces zones manquent et sont précieuses pour le soutien de la biodiversité), et en retirant les plantes envahisseuses non désirables, respectant ainsi les recommandations régionales. Cet espace est un petit poumon du village, qui fait la différence non seulement en termes écologique, mais aussi de recueil dans un lieu naturel préservé et rendu accueillant, et aussi pour la beauté qu'offre la vie qui s'y développe, pour moi-même et les visiteurs. Je suis étonné de la richesse des plantes qui s'y développent naturellement, et des animaux qui y passent et que j'observe. La suppression de cette zone pour en faire des places de stationnement me paraît délétère et non compatible avec le souhait de préserver la beauté du Bourg. La mise en valeur de cette zone par le travail que j'ai

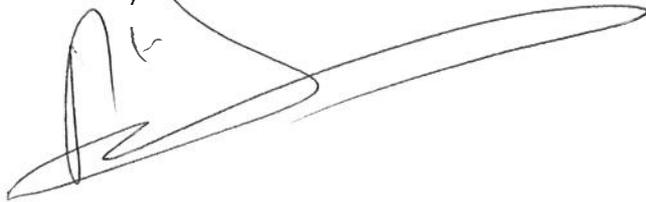
fourni, ainsi que celui de mes voisins et voisines, mérite respect et demande à ce qu'une autre solution soit privilégiée pour le stationnement des véhicules plutôt que de sacrifier cet espace auquel nous sommes attachés.

La construction d'une zone de stationnement à cet emplacement aura non seulement un impact sur la beauté du lieu en anéantissant un espace foisonnant de vie, mais altérera significativement la qualité de vie des habitants de ce quartier. L'espace tel qu'il est occupé actuellement forme un lieu de rencontre propice à des échanges privilégiés entre villageois. Une place de stationnement, si elle n'empêche pas les rencontres, détruira irrémédiablement le lieu convivial que représente cette zone aujourd'hui.

Je précise enfin que cette zone contribue de manière significative à mon plaisir d'habiter à Romainmôtier. Même s'il n'est pas établi que je quitterai le village si ces jardins étaient détruits, de toute évidence mon attrait à y rester s'amenuiserait pour cette seule raison. J'espère qu'il vous importe de considérer le bien-être des habitants de notre commune et que cette seule raison, même si elle ne répond à aucun texte de loi, mérite qu'on la retienne. Le problème pour moi n'est pas la construction d'une place de stationnement en soi (même si je ne soutiens pas la possession de véhicules automobiles privés et ne dispose pas de permis de conduire), mais plutôt la destruction d'un espace de vie plein de charme investi depuis des années par des amoureux de la nature.

Pour terminer, conscient de l'ampleur de la tâche que représente la révision du plan d'affectation communal, je vous remercie de votre travail et vous remercie également de la considération que vous porterez à cette opposition, laquelle est recevable en ce qu'elle est fournie dans le délai imparti, et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Paul Jenny

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that tapers to the right.

REÇU le
22 JUL. 2024

Raymond MARQUIS
Route de Vaulion 2
1323 Romainmôtier

RECOMMANDE
Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 18 juillet 2024

Concerne : Opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir trouver par la présente mon opposition au PACom mis à l'enquête publique, en particulier concernant la page 33 du document désigné sous l'appellation *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*.

Je vous demande de **supprimer** la phrase suivante concernant la parcelle 29 : « *La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement* ».

D'après la page 24 des *annexes 1-3* : « Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A : Cette parcelle abrite les seuls plantages communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Au vu de la demande de la population et de leur localisation idéale, l'affectation est maintenue en l'état et réglée de manière détaillée dans le plan de détail « Le Bourg ». » Je **conteste** ce besoin public, dans la mesure où des solutions alternatives peuvent être envisagées.

La parcelle 29 est actuellement constitué de plantages communaux. Je précise que je suis moi-même engagé dans le soin apporté à une section de cette parcelle, qu'il me tient à cœur de valoriser en y plantant des vivaces locales, retirant l'herbe coupée pour ne pas enrichir la terre et la maintenir aussi sèche que possible (alors que ces zones manquent et sont précieuses pour le soutien de la biodiversité), et en retirant les plantes envahisseuses non désirables, respectant ainsi les recommandations régionales. Cet espace est un petit poumon du village, qui fait la différence non seulement en termes écologiques, mais aussi de recueil dans un lieu naturel préservé et rendu accueillant, et aussi pour la beauté qu'offre la vie qui s'y développe, pour moi-même et les visiteurs. Je suis étonné de la richesse des plantes qui s'y développent naturellement, et des animaux qui y passent et que j'observe. La suppression de cette zone pour en faire des places de stationnement me paraît délétère et non compatible avec le souhait de préserver la beauté du Bourg. La mise en valeur de cette zone par le travail que j'ai

fourni, ainsi que celui de mes voisins et voisines, mérite respect et demande à ce qu'une autre solution soit privilégiée pour le stationnement des véhicules plutôt que de sacrifier cet espace auquel nous sommes attachés.

La construction d'une zone de stationnement à cet emplacement aura non seulement un impact sur la beauté du lieu en anéantissant un espace foisonnant de vie, mais altérera significativement la qualité de vie des habitants de ce quartier. L'espace tel qu'il est occupé actuellement forme un lieu de rencontre propice à des échanges privilégiés entre villageois. Une place de stationnement, si elle n'empêche pas les rencontres, détruira irrémédiablement le lieu convivial que représente cette zone aujourd'hui.

Je précise enfin que cette zone contribue de manière significative à mon plaisir d'habiter à Romainmôtier. Même s'il n'est pas établi que je quitterai le village si ces jardins étaient détruits, de toute évidence mon attrait à y rester s'amenuiserait pour cette seule raison. J'espère qu'il vous importe de considérer le bien-être des habitants de notre commune et que cette seule raison, même si elle ne répond à aucun texte de loi, mérite qu'on la retienne. Le problème pour moi n'est pas la construction d'une place de stationnement en soi (même si je ne soutiens pas la possession de véhicules automobiles privés et ne dispose pas de permis de conduire); mais plutôt la destruction d'un espace de vie plein de charme investi depuis des années par des amoureux de la nature.

Pour terminer, conscient de l'ampleur de la tâche que représente la révision du plan d'affectation communal, je vous remercie de votre travail et vous remercie également de la considération que vous porterez à cette opposition, laquelle est recevable en ce qu'elle est fournie dans le délai imparti, et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Raymond MARQUIS



MICHELE DIESEN
RUE. DE VAULION 25
1323 ROMAINMOTIER

REÇU le
22 JUL. 2024

MUNICIPALITÉ, ROMAINMOTIER
PLACE DU BOURG 7
1323 ROMAINMOTIER

Romainmotier - 19 juillet 2024

Monsieur le Syndic, Messieurs les
Municipaux.

Objet de l'opposition : retirer la der-
nière phrase du point 15.1 de la
zone d'affectation IS LAT-A, phrase
concernant la possibilité de mettre
des places de stationnement.

Je m'oppose au projet de la
mise à l'enquête publique de la
révision du PACOM concernant la
zone à des besoins publics
IS LAT-A ainsi que l'affectation 15.1 à
la place du jardin communal.
Ce jardin communal fait partie
intégrante du village et ne doit
pas devenir une zone bâtonnée.

au profit de voitures du voi-
sinnage.

Le déchargement de celles-ci
(pousse-pousse, achats, enfants,
chaises roulantes etc.) est d'autre
part périlleux, la route accédant
à la route de Vaulieu étant très
peutue

Les montants engagés par ce
parking ne vont pas résoudre
le problème. Il faudrait prévoir
des zones de déchargement
près des habitations, donc sur
la route de Vaulieu...

Avec le changement climatique,
il est important de préserver
nos zones vertes dans le
village. Cela contribue la permé-
abilité des sols lors des pluies
diluviennes que nous subissons
ainsi que le maintien de la
fraîcheur que la nature nous
propose lors de fortes tempé-
ratures.

L'esprit du village est loin d'être
bavloisard, c'est ce qui fait
son charme, son identité, son

attraction. Cet esprit a été respecté jusqu'à ce jour.

Je tiens à souligner que l'avis de PACOM est affiché du 21 juin au 21 juillet 2024. C'est une période de vacances scolaires. La population concernée est en grande partie absente donc pas totalement représentée !

Avec mes remerciements pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

M. Liotson

REÇU le
01 JUIL. 2024

Marlène Rézenne-Dutoit
Romainmôtier-Envy

A la Municipalité
de et à
Romainmôtier-Envy

Romainmôtier, le 1 juillet 2024

Concerne PACOM et Pré des Cailles

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

En reprenant le descriptif du PACOM, à la page 33 de l'Annexe 5 Plan du redimensionnement -EPUB, concernant « Zone d'utilité publique » vous modifiez les termes de vos mises à l'enquête liées « Route de Vaultion et Pacom ».

Après révision (PACOM) la Zone affectée à des besoins publics **15 LAT – A**, la destination était claire : Jardins communaux et place de jeux pour enfants.

Je demande que le document explicatif projeté en séance le 17 juin pour mise à l'enquête publique « Etat des lieux après redimensionnement » sous ZUP-A, présentant 2 parcelles sous la même lettre **15 LAT – A** soit modifié.

~~Tracer ...et stationnement pour les habitants de la Route de Vaultion.~~

Il me semble qu'il y ait confusion dans l'utilisation de ZUP-A sur ces parcelles.

Maintien en zone :

Parcelle no 29 Cette parcelle abrite les seuls plantages communaux actuellement affecté en zone d'utilité publique. Au vu de la demande de la population et de leur localisation idéale, l'affectation est maintenue en l'état et réglée de manière détaillée dans le plan de détail « Le Bourg »

Tiré de : Révision du PA , version enquête publique.

En souhaitant que preniez compte de ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, mes salutations.

Marlène Rézenne-Dutoit



REÇU le
24 JUIL. 2024

Beate Santacroce
Route de Vaulion 30
1323 Romainmôtier

Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 18 juillet 2024

Concerne : opposition PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
par la présente je vous transmets mon opposition au PACom mis actuellement à l'enquête publique, en particulier la page 33 du document *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Réglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*

« La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement. »

J'énonce ci-dessous mes arguments contre ce projet.

Argument 1

Vous vous contredisez en écrivant **d'une part**:

« La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier »

et **d'autre part**:

« Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A » (p.24 des *annexes 1-3*).

Je conteste ce besoin public, sachant que d'autres solutions existent réellement.

Argument 2

Cette parcelle est constituée de **plantages** communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Les personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre sont lésées par ce projet.

Argument 3

La qualité de vie dans ce périmètre de terre, aussi importante que la place du Bourg, sera détruite par ce parking.

Argument 4

L'accès difficile est particulièrement dangereux en hiver car le chasse-neige communal ne peut pas dégager correctement les premiers mètres du chemin (angle abrupte avec la Route de Vaulion).

Je vous remercie sincèrement pour le travail accompli et vous prie, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, d'accepter mes cordiales salutations.



Signature : Beate Santacroce

Rosmarie Terrier
18 rte de Vaulion
1323 Romainmôtier

REÇU le
24 JUL. 2024

R

Municipalité de Romainmôtier-Ensay
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

le 18 juillet 2024

Concernant: Opposition PACOM - Romainmôtier-Ensay
PACOM Règlement pdf paragraphe 15. Zone
affectée à des besoins publics 15 LAT-A
alinéa Affectation 15.1

Monsieur le Syndic, Messieurs les
Municipaux,

je fais fermement opposition à ce projet
insensé.

En tant que locataire d'un des terrains
en question où j'ai créé un jardin apprécié
non seulement par les habitants de Romain-
môtier mais aussi par des amis de France,
Allemagne, Hollande, je suis particulièrement et
intimement touchée par votre projet.

Le jardin qui est ma source de vie de
joie de bien-être qui m'a permis de bien
vivre la période de mesures contraignantes.

Le jardin qui est le royaume des abeilles
des papillons des scarabées des oiseaux
etc.

Comment pouvez-vous songer à détruire cet oasis
de paix et de le remplacer par du béton? C'est
là tout le contraire de l'esprit de Romaniotier.
C'est un projet contre-nature.

J'ignore où se situent vos intérêts - mais
certainement du côté du bien-être des
habitants de ce village. Nous avons tous besoin
d'un havre de paix - surtout par les temps
qui courent. Vos intérêts - quels qu'ils soient -
ne résistent pas devant face à cette vérité.

Vous me trouverez enchaînée à mon
arbre en haut du jardin - arbre planté
par moi-même - si malgrément vous décidez
d'envoyer vos assassins pour l'abattre.
Je souhaiterais pourtant une issue plus
douce.

Dans ce sens, je vous présente, Monsieur
le Syndic, Messieurs les Municipaux,
mes salutations distinguées.

R. V. K.

REÇU le

24 JUIL. 2024

François Turk
Route de Vaulion 13
1323 Romainmôtier

Municipalité de Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 18 juillet 2024

Concerne : Opposition au PACom

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Par la présente, je vous transmets mon opposition au Plan d'affectation communal PACom mis actuellement à l'enquête publique, en particulier la page 33 du document *2024.06.21_Romainmotier-Envy_PACom_Reglement.pdf*, paragraphe 15. *Zone affectée à des besoins publics 15 LAT-A*, alinéa *Affectation 15.1*

« La réalisation de places de stationnement pour les habitants de la route de Vaulion est également permise dans le secteur du chemin du Pré-des-Cailles exclusivement. »

J'énonce ci-dessous mes arguments contre ce projet.

Argument 1

Vous vous contredisez en écrivant **d'une part**:

« La préservation intégrale des jardins dans l'esprit du PACom concernant la préservation des qualités du Bourg de Romainmôtier »

et **d'autre part**:

« Parcelle N°29, de zone de verdure et d'utilité publique à zone affectée à des besoins publics 15 LAT – A » (p.24 des *annexes 1-3*).

Je conteste ce besoin public, sachant que d'autres solutions existent comme l'a présenté M. Mouquin lors de la séance d'information à l'intention des commissions du 17 juin 2024.

Argument 2

Cette parcelle est constituée de **plantages** communaux actuellement affectés en zone d'utilité publique. Les personnes qui ont passé des années à mettre en valeur cette terre sont lésées par ce projet.

Argument 3

La qualité de vie dans ce périmètre de terre, aussi importante que la place du Bourg, sera détruite par ce parking.

Argument 4

L'accès difficile est particulièrement dangereux en hiver car le chasse-neige communal ne peut pas dégager correctement les premiers mètres du chemin (angle abrupte avec la Route de Vaulion).

Je vous remercie sincèrement pour le travail accompli et vous prie, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, d'accepter mes cordiales salutations.

